

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**PRÉSENCE :**

Membres parents : Jérôme Maltais, Marie-France Joanisse, Annie Goudreau, René Villeneuve et Anne-Marie Loiselle

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay, Stéphanie Bourbonnais, Mireille Régimbald, Mélanie Saumure

Membres de la communauté : Micheline Marcotte- Boucher, Katherine Sarrazin, Gilles Morisset et Paul Loyer, Marc Pérusse

**ABSENCE :** Julie Roussel

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Manon Dufour, Directrice générale, Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Christian Laforest, Directeur général adjoint, Pierre Girard, directeur général adjoint, Frédéric Poulin secrétaire général et Marie-Andrée Marquis, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président, Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte. Il est 18 h 34.

**C503-0625 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté,

IL EST PROPOSÉ par Gilles Morisset que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté permettant de confirmer la planification de la séance et l'enchaînement des points soumis à décision et information.

Adopté à l'unanimité

**C504-0625 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVIS DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher-Marcotte que le procès-verbal du 5 mai 2025 soit adopté.

Un membre rappelle l'importance d'étoffer les procès-verbaux pour mieux documenter le contexte et les suivis de décisions.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_

**C505-0625 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVIS DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2025**

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bourbonnais que le procès-verbal du 9 juin 2025 soit adopté.

Le procès-verbal est adopté avec une correction quant à une absence (K. Sarrazin), afin d'assurer l'exactitude du registre des présences.

Adopté à l'unanimité

**AVIS DE SUIVIS AUX RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025**

Tous les suivis annoncés lors des deux séances précédentes ont été réalisés, ce qui confirme la progression des dossiers entre les séances.

**AVIS DE SUIVIS AUX RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2025**

Tous les suivis annoncés lors des deux séances précédentes ont été réalisés, ce qui confirme la progression des dossiers entre les séances.

**DÉNONCIATION DE CONFLIS D'INTÉRÊT**

Aucune déclaration, confirmant l'impartialité des délibérations pour cette séance.

**PAROLE AU PUBLIC**

Aucun intervenant; les échanges formels se poursuivent donc à l'ordre du jour.

**C506-0625 NOUVELLE ORIENTATION POUR NOS ÉCOLES SECONDAIRE 2026-2027-  
ÉCOLES SECONDAIRES DE TERRITOIRE**

La direction générale a rappelé le processus de consultation (directions, personnel, parents, élèves) et les préoccupations soulevées, notamment l'anxiété liée aux examens d'admission et les enjeux financiers pour les familles; il a été précisé, pour donner suite à une question d'un membre, que les coûts des concentrations sont subventionnés et que, pour donner suite à une autre question, les conditions d'admission relèvent des conseils d'établissement. La mise en œuvre sera progressive, pour préserver la trajectoire des élèves déjà en concentration. Il est proposé et adopté d'ajouter un considérant exprimant le fait que les tests de sélection génèrent de l'anxiété chez certains élèves. En ce sens, le conseil d'administration invite donc les conseils d'établissement à réfléchir au processus de sélection des élèves.

Éclairage pédagogique : Les travaux en évaluation présentés au CA rappellent que la mixité des groupes a un effet positif sur les élèves présentant des défis et peu d'effet négatif sur les plus forts;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

---

ils soulignent aussi les bénéfices de la mixité sociale et l'importance des transitions et du sentiment d'appartenance.

CONSIDÉRANT QUE la mission du Centre de services scolaire des Draveurs est d'offrir à chaque élève les meilleures conditions pour réussir dans un système éducatif équitable, inclusif et adapté aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire s'est engagé dans une démarche de consultation inclusive et rigoureuse auprès de l'ensemble de sa communauté éducative;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation a rejoint les directions et gestionnaires, le personnel scolaire des quatre écoles secondaires, les enseignants de 5e et 6e année du primaire, les parents lors de l'assemblée publique et par sondage, ainsi que les élèves du secondaire, dans le cadre de groupes de discussion;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des 633 commentaires de parents et des 517 suggestions reçues révèle un engagement profond de la communauté pour l'amélioration du système éducatif;

CONSIDÉRANT QUE les consultations ont mis en évidence des défis significatifs dans le modèle actuel, notamment :

- Des enjeux d'accès équitable aux concentrations pour tous les élèves selon leurs intérêts;
- Une anxiété liée aux processus de sélection affectant les jeunes de 12 ans;
- Des déséquilibres dans la composition des groupes créant une ségrégation scolaire;
- Des coûts et temps de transport importants;
- Un affaiblissement du sentiment d'appartenance aux écoles de quartier;

CONSIDÉRANT QUE les élèves ont exprimé leur vision d'une école plus juste, plus inclusive et plus humaine, notamment par l'élimination du "mur invisible entre les groupes en concentration et les groupes réguliers";

CONSIDÉRANT QUE les parents ont proposé des solutions constructives pour "une meilleure communication", "une équité renforcée" et "une transition respectueuse";

CONSIDÉRANT QUE le personnel scolaire consulté recommande l'adoption du modèle d'école de territoire pour ses bénéfices multidimensionnels et son impact positif sur l'équité;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse comparative réalisée par les gestionnaires démontre que l'école de territoire représente le choix le plus avantageux en termes d'équité, d'accessibilité et d'expérience éducative;

CONSIDÉRANT QUE le modèle d'école secondaire de territoire propose :

- Un accès universel aux voies pédagogiques et concentrations;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_

- 
- Une mixité sociale et académique bénéfique;
  - Un renforcement du sentiment d'appartenance;
  - Une optimisation du transport scolaire;
  - Une meilleure transition primaire-secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les tests de sélection génèrent de l'anxiété chez certains élèves, le conseil d'administration invite les conseils d'établissement à réfléchir au processus de sélection des élèves.

CONSIDÉRANT QUE une mise en œuvre progressive est prévue pour assurer la continuité des parcours des élèves déjà engagés dans une concentration;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation s'inscrit dans une vision à long terme d'un système éducatif plus équitable, plus inclusif et plus proche des besoins de tous les élèves;

Il est recommandé par René Villeneuve d'adopter le modèle d'école secondaire de territoire à compter de la rentrée scolaire 2026-2027

Adopté à l'unanimité

**C507-0625 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES  
RESSOURCES**

La direction générale a détaillé les recommandations. À titre d'exemple, le CRR recommande un ajout de ressources TES (spécialiste braille) pour un élève nouvellement inscrit (code 42), ainsi que l'utilisation de la mesure 50761 pour le maintien, la mise aux normes et le remplacement d'équipements numériques (montant 1 739 850 \$).

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_

---

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Marc Pérusse d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**C508-0625 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS 2025-2028**

La fonction d'un Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI). Il s'agit d'abord et avant tout d'un document requis par la Loi sur l'instruction publique du Québec pour les centres de services scolaires qui vise à planifier l'utilisation des bâtiments scolaires sur une période de trois ans, en tenant compte des besoins éducatifs et des ressources immobilières disponibles. Voici les principaux éléments à comprendre sur ce plan :

Selon l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le plan doit indiquer :

- Pour chaque école et centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes : le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition ;
- La destination de chaque immeuble (à des fins éducatives ou autres) ;
- La capacité d'accueil de chaque école ;
- Les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Durée et mise à jour

- Le plan couvre une période de trois ans.
- Il est mis à jour annuellement.

Processus d'élaboration et d'approbation

- Le centre de services scolaire élabore le plan.
- Il doit consulter les municipalités et la communauté métropolitaine sur le territoire desquelles il agit
- Le plan doit être approuvé par le conseil d'administration du centre de services scolaire

En résumé, le PTRDI est un outil de planification et de gestion essentiel pour les centres de services scolaires, permettant une utilisation efficace et transparente des ressources immobilières en fonction des besoins éducatifs prévus.

CONSIDÉRANT que l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le centre de services scolaire établit chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, de la MRC des Collines de l'Outaouais, de la Ville de Gatineau et des municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du Secrétariat général et du transport scolaire et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher-Marcotte d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Draveurs 2025-2028.

Adopté à l'unanimité

**C509-0625 ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026 POUR CHACUN DES ÉTABLISSEMENTS**

La fonction d'un acte d'établissement qui est un document officiel prévu par la Loi sur l'instruction publique du Québec. Selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement indique :

- Le nom de l'école ou du centre
- L'adresse ou les adresses de l'école ou du centre
- Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre

L'acte d'établissement est délivré par le centre de services scolaire et est émis pour chaque école et chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes. Il a pour fonction d'officialiser l'existence légale d'un établissement scolaire et précise les paramètres physiques dans lesquels l'établissement peut opérer.

L'acte d'établissement doit être conforme au plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire. Il constitue donc la base légale pour l'existence et l'opération d'un établissement scolaire et peut être utilisé comme référence dans des situations légales ou administratives.

CONSIDÉRANT les articles 39, 100, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Centre de services scolaire des Draveurs de délivrer un acte d'établissement pour chacun de ses établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et du transport scolaire et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Sara Duguay de délivrer à chaque établissement inclus au plan triennal 2025-2028, un acte d'établissement valide du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

**SUIVI DES COÛTS DE CONSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRES**

La direction générale fait la présentation des suivis budgétaires autorisés par la direction générale. Exemples : nettoyage de 24 puits de géothermie (É-du-Cheval-Blanc) : 35 155,30 \$; modification d'un raccordement temporaire de climatisation : 156 642,51 \$; vidange/nettoyage du réseau de glycol (Polyvalente Nicolas-Gatineau) : 153 197,39 \$; crédits au projet d'ajout de classes (É-du-Bois-Joli) en lien avec des retraits d'éléments et ajustements techniques.

**C510-0625 ADOPTION DE LA « PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2026-2036»**

La direction générale explique le document. La PBAE est transmise aux municipalités (délai de 45 jours pour approbation/avis), puis au MEQ pour approbation; à l'issue, s'ouvre un délai de 2 ans pour la cession d'immeubles, le cas échéant.

Faits saillants de besoins : Hausse marquée de la clientèle (classes d'accueil passées de 3 à 10 en 2024-2025; ajout de maternelles 4 ans; besoins spécialisés), qui réduit la disponibilité de locaux. Le secteur de l'Aéroport est le plus en croissance (agrandissements demandés et nouvelle école primaire de 384 élèves; localisation souhaitée au sud de l'A-50). À Val-des-Monts, une école secondaire de 348 élèves est proposée; des agrandissements (Nouveau-Monde, Oiseau-Bleu, Traversée, CFPCO) et des modulaires au secondaire (PNG et Érablière) sont également demandés. Elle spécifie également que les demandes d'ajout d'espaces seront faites au mois d'août. Les membres apprécient le format du document.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 272 de la loi sur l'instruction publique, un centre de services scolaire peut transmettre aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien une prévision de ses besoins d'espaces afin de requérir un terraine pour un agrandissement ou une construction possible;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs a soumis son projet de « Planification des besoins d'espace 2026-2036 » aux municipalités de son territoire et qu'en vertu de l'article 272.5 de la loi sur l'instruction publique, la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-Des-Monts ont émis des recommandations;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs soumettra un document amendé à la Ville de Gatineau et à la municipalité de Val-des-Monts pour adoption, en vertu de l'article 272.7 de la loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_

IL EST PROPOSÉ par René Villeneuve que la « Planification des besoins d'espace 2026-2036 » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**GÉOMATIQUE**

La direction générale a présenté les grandes lignes du projet (investissement envisagé et économies projetées), notamment pour optimiser la gestion d'actifs et de données territoriales; des questions d'éclaircissement ont été posées par les membres.

**GUIDE LIGNES INTERNES DE CONDUITE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES, DES TECHNOLOGIES ET L'INFORMATION ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

Présentation d'un document de référence visant à harmoniser les pratiques internes et à clarifier les responsabilités et seuils procéduraux en matière contractuelle.

**C511-0625 POLITIQUE 55-55-01 « DROIT À LA DÉCONNEXION »**

La politique vise à encadrer les attentes de disponibilité hors des heures normales de travail, à prévenir l'hyper-sollicitation numérique et à soutenir le bien-être organisationnel; l'adoption fait suite aux recommandations RH et du CCG.

CONSIDÉRANT la volonté de mettre en place la politique de droit à la déconnexion;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du Service des ressources humaines et des communications;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et des communications;

IL EST RECOMMANDÉ à la Direction générale d'adopter la politique 55-55 01 « droit à la déconnexion ».

IL EST PROPOSÉ par Mireille Régimbald que la politique 55-55 01 « droit à la déconnexion » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_

**C512-0625 POLITIQUE CONCERNANT LE SERVICE DES COURS À DOMICILE**

L'objectif de la politique est d'assurer la continuité des apprentissages pour les élèves temporairement à domicile pour raisons de santé, en balisant l'organisation des services selon les capacités de l'élève; la démarche se poursuit en vue d'adoption, après consultation des secteurs, syndicats et associations de directions.

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer la poursuite du cheminement scolaire des élèves qui sont retenus à domicile temporairement dû à leur état de santé et en tenant compte de leurs capacités physiques et psychologiques;

CONSIDÉRANT le besoin de développer une politique concernant le service des cours à domicile afin de baliser le tout;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du Service des ressources éducatives et de l'organisation scolaire à la séance du 2 avril 2025;

CONSIDÉRANT le retour de consultation des secteurs, du syndicat et des associations des directions d'école;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources éducatives et de l'organisation scolaire;

IL EST RECOMMANDÉ au conseil d'administration de poursuivre le cheminement menant à l'adoption de cette politique.

IL EST PROPOSÉ par Annie Goudreau que la politique 54-16-01 « Politique concernant le service des cours à domicile » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**C513-0625 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

Rappel du mandat et du cadre de mise en œuvre : Le CERÉ formule des recommandations liées au PEVR, promeut des pratiques issues de la recherche et donne son avis sur toute question relative à la réussite; le déploiement relève notamment du SREOS afin d'assurer cohérence et soutien direct aux équipes-écoles.

Axes prioritaires ressortis des recommandations :

- Consolider le modèle de suivi de cohorte (persévérance, diplomation sur 7 ans; déploiement plus précoce dans la trajectoire).

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

- Renforcer la place du français sur l'ensemble du parcours (évaluations en cours d'apprentissage, formation continue, interventions dès le préscolaire).
- Prendre en compte les prérequis en français dans les règles de passage et faire du français un critère prédominant dans les normes et modalités d'évaluation.
- Poursuivre l'exploitation des données au sein des communautés de pratique des directions pour orienter les décisions et suivre l'effet des stratégies.
- Proposer un barème de correspondance harmonisé pour la communication des résultats (appui au jugement professionnel ; suivi et rétroaction lors de l'implantation).
- Outiller personnel et élèves à l'utilisation pédagogique, éthique et légale de l'IAG (formations, guides, ateliers ; encadrement des usages).
- Améliorer les résultats en lecture en 4e année (enseignement explicite des stratégies; évaluations régulatrices ; formation continue).
- Poursuivre le développement des programmes de gestion des comportements (formation, suivi de l'impact, accompagnement ciblé).
- Mettre en place un plan de soutien aux élèves issus de l'immigration (accompagnement linguistique, inclusion scolaire/sociale, formation du personnel, partenariat familles-organismes).
- Déployer progressivement le profil de sortie des élèves (compétences à atteindre, plan d'implantation, outils d'évaluation, continuité primaire-secondaire; équité des trajectoires).
- Offrir, dans chaque école secondaire de territoire, au moins un projet pédagogique particulier accessible à toutes et tous.

Échanges en séance : Deux membres soulignent les exigences de ressources (formation, outils, accompagnement) et questionnent le budget de mise en œuvre; ces préoccupations seront considérées lors de la planification du déploiement.

CONSIDÉRANT l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.) qui stipule que le centre de services scolaire doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT l'article 193.7 de la L.I.P. qui stipule que le comité d'engagement pour la réussite des élèves a notamment pour fonctions:

- d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_

- de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte-Boucher d'adopter les recommandations émises par le comité d'engagement pour la réussite des élèves dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**LISTE D'EFFETS SCOLAIRES**

Présentation d'un outil numérique pour faciliter l'achat d'effets scolaires par les familles. Des questions ont porté sur la comparabilité des prix selon les lieux d'achat et sur le nombre d'écoles ayant déjà adhéré à l'outil au 30 juin.

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Le rapport a été déposé; aucune question n'a été soulevée par les membres.

**DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres ont accès à l'inventaire des décisions via le portail indiqué au dossier du CA.

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière est fixée au 25 août 2025 à 18 h 30.

**C514-0625 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte Boucher de mettre fin à la séance. Il est 19 h 54.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
30 juin 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL \_\_\_\_  
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_



Frédéric Poulin  
Secrétaire général



Jérôme Maltais  
Président